



N.Réf. : VGC/FG/2022_068

Dossier de demande d'aide sociale exceptionnelle Commune de LIMERAY

Pour permettre l'étude de votre demande en commission vous devez fournir les documents suivants.

- Demande personnelle et circonstanciée dans un courrier à l'attention de Madame la Maire
- Dernier avis d'imposition et/ou dernière déclaration de revenus
- 2 dernières quittances de loyer
- Montants des charges justifiées par des factures
- 2 Justificatifs des revenus récents (salaires, CAF, autres aides demandées)

Les documents seront anonymés par nos soins avant transmissions à la commission, qui émettra un avis en vue du vote en conseil municipal.

Les aides peuvent être de natures différentes selon les dossiers : alimentaires ou financières. Le montant et la nature de l'aide sont à la discrétion de la commission en fonction des dossiers.

La complétude du dossier ne présage pas de la suite donnée.

Limeray, le 25 novembre 2022

La Maire,
Virginie Gay-Chanteloup

